L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.......................$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine..........$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 JUILLET 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille: MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

CLAY CLUB.

Une assemblée régulière aura lieu à l'endroit ordinaire des séances, rue et hotel Conti, lundi soir prochain à sept heures 1/2.

Tous les Whigs sont invités à assister à cette assemblée.

GEO. C. LAWRASON, } Secrét.
W. E. DELAVIGNE, }

LES ELECTIONS.

Les nouvelles de l'intérieur sont jusqu'à présent assez défavorables. Le second district Congressionnel a donné d'énormes majorités locofocos, et le premier n'a pas donné le résultat sur lequel on croyait pouvoir compter. Quant au troisième, nous n'en avons encore rien reçu, mais tout fait présumer qu'il donnera une majorité à M. Mouton. Nous donnons ci-dessous tous les retours qui nous sont parvenus jusqu'à l'heure où nous écrivons: on remarquera que les votes en faveur de M. Mouton sont bien plus considérables que ceux qui ont été donnés aux membres de la Législature; ce fait prouve que le candidat au poste de gouverneur a obtenu des voix dans les deux partis. Si sur ce point la chance tourne contre nous, sur d'autres elle est pour nous: ainsi nous avons gagné deux sénateurs, sans en perdre un seul, et s'il ne survient pas d'autre changement, nous sommes assurés du Sénat qui contiendrait dans ce cas 10 whigs et 7 locofocos. Quant à la Chambre, bien que nous avons perdu deux représentans dans Est Baton Rouge et un à la Pointe Coupée, nous pouvons aussi compter sur elle, grâce à l'avantage que nous avons obtenu ici et dans l'Ascension. Dans peu de jours nous saurons positivement à quoi nous en tenir; mais quel que soit le résultat, la Louisiane n'en restera pas moins un Etat Whig et le prouvera victorieusement aux grandes élections de 1844.

	Johnson	Mouton.
Orléans,	1228	977
Plaquemines	89	176
St. Bernard,	85	76
St. Jean Baptiste, majorité	9	
Assomption,		Majorit. 80.
Iberville,		54
Est Baton Rouge		49
Ouest Baton Rouge, Maj.	55	
St. Tammany,	139	228
Washington,	56	286
Livingston,	64	224
St. Héléna,	94	214
Est Feliciana,		Maj. 97
Ouest Feliciana,	176	268
Pointe Coupée,	78	203
Avoyelles,	247	387

Nous apprenons de plus que la majorité de M. Mouton dans les Rapides dépasse 100 voix. Ces derniers retours nous portent à croire au succès du candidat loco foco.

Pour la Chambre, les Whigs ont déjà 10 membres à la Nlle. Orléans, un dans chacune des paroisses de St. Bernard, Jefferson, St. Jean Baptiste, St. Tammany, Ascension, Ouest Bâton Rouge, Avoyelles et St Charles; c'est-à-dire 18 représentans. Les locofocos en ont un dans chacune des paroisses de Plaquemines, Iberville, Washington, Livingston, St. Helena, Pointe Coupée, Avoyelles; deux dans Est Baton Rouge et deux dans Ouest Feliciana; c'est à dire 11 représentans.

Nous tenons de source certaine que la majorité de M. Mouton dans les Florides, est dûe surtout au nombre considérable de votes donnés en sa faveur par des électeurs entrés sur les terres publiques. Les locofocos, après cela, ont bonne grâce à se plaindre si haut de fraudes électorales!

UN NOUVEAU VETO.

M. Tyler vient d'user encore une fois de sa prérogative royale, pour s'opposer aux volontés du peuple: il a renvoyé avec des objections, le bill ordonnant le maintien des lois de douanes actuellement en vigueur jusqu'au moment où le Congrès aura voté un Tarif convenable. Le motif de la conduite de M. Tyler, c'est que le bill déclare qu'il n'abroge pas "l'Acte de Distribution." On n'avait pas besoin de ce nouvel acte de trahison de l'Exécutif, pour savoir à quoi s'en tenir sur son honnêteté et ses principes; mais comme le bill se trouvait parfaitement en harmonie avec la constitution, son Excellence a bien été obligée de se dépouiller de cette apparence de conscience sous laquelle elle était plue à voter sa première apostasie: sa trahison maintenant éclate au grand jour, et nul ne peut plus la nier. Il est évident que M. Tyler est maintenant contre "l'Acte de Distribution"; et sa résolution de l'abolir est si entière, qu'il aime mieux laisser le trésor à sec et embarrasser l'action du gouvernement que de laisser cet acte dans le code de nos lois.

Et les partisans de M. Tyler viendront encore nous parler de la persécution à laquelle il est en butte! Pour quelle mesure whig, pour quel principe professé par le parti whig s'est il jamais prononcé? Elu par les whigs, il s'est tourné contre eux; il a répudié tout à la fois les hommes, les principes et les mesures. Son zèle contre eux est si ardent qu'il ne craint pas, pour entraver leur marche, de se mettre en contradiction avec lui-même, de donner un démenti à ses propres opinions. En 1839, M. Tyler disait: "Les terres publiques ne se trouvent pas mentionnées dans "l'Acte de Compromis et le Congrès n'y pouvait pas songer. Le fait est que le Bill des Terres était, au moment du passage de l'Acte de Compromis, dans la poche du Président. Quant au Congrès, il avait déjà disposé du produit des terres publiques, et l'acte passé à ce sujet n'avait plus besoin que de la signature du Président pour devenir une loi. Comment alors l'acte de compromis aurait-il pu en aucune façon influer sur les dispositions qu'on avait prises à propos des terres publiques." Que prouve ceci? Sinon que le prétexte mis en avant dans le veto, que le Bill viole l'acte de compromis, est un subterfuge. La situation du revenu exige un tarif additionnel, et le Président espère sans doute, en repoussant toutes les lois de tarif qui ne rejetéront pas le bill des terres publiques de la session extraordinaire, forcer les whigs à abandonner de guerre lasse ce bill qui n'est rien moins qu'un acte de stricte et bonne justice. Le but de M. Tyler est évident: l'approbation donnée par lui à l'acte de distribution au mois de septembre, a fortement offensé les locofocos; et maintenant M. Tyler veut par le rejet de cet acte, faire la paix avec ce parti. Il eut tout aussi bien rejeté le bill de tarif pour n'avoir pas abrogé la loi sur les faillites ou toute autre, aussi étrangère à ce bill, s'il eut pensé que les locofocos mettraient leur réconciliation au prix d'un pareil sacrifice.

Eh bien! que les vetos arrivent! Nous avons la confiance que le Congrès saura faire justice d'une politique aussi misérable. Si jamais il pouvait s'y soumettre, si jamais il pouvait se laisser forcer la main par ces manœuvres inqualifiables, il ne serait plus notre législature nationale, mais tout simplement un bureau d'enregistrement des édits de l'exécutif!

Est-il étonnant que les whigs subissent quelques défaites lorsqu'un président, sorti de leur sein, agit de cette sorte! nous ne pouvons pas nous soustraire à la responsabilité de son élévation: nous devons en porter tout le poids. Nous pourrions certes trouver quelques mauvaises excuses pour avoir placé M. Tyler sur le ticket whig; nous pourrions dire que l'on ne devait pas croire à une perfidie semblable à la sienne, que c'est là un phénomène rare. Tout ceci n'atténuerait guères notre faute; nous mériterions toujours le reproche d'avoir abandonné au moment décisif, un chef que la Providence nous aurait laissé et qui eut tout fait pour l'utilité du gouvernement, pour la prospérité et l'honneur du peuple.

CONGRÈS—Dans la séance du 29 juin, la Chambre a reçu un message annonçant que le Président met son veto sur le bill intitulé: "Acte pour le maintien, durant un tems limité, des lois actuelles sur les droits d'importation." Ce message est comme tous ceux de M. Tyler, obscur et diffus avec de grandes prétentions à la logique; il proteste aussi du respect de l'Exécutif pour la constitution, et comme les autres aussi, il en fait fort bon marché. Il prétend que "l'acte" qu'il repousse, tout temporaire qu'il est, attaque le principe vital de l'acte de compromis; que cet acte aurait de funestes conséquences et qu'il est du devoir d'un Président qui veille à la sureté du pays, de ne pas donner son approbation à une pareille mesure. Ce nouveau veto a causé une grande sensation dans la Chambre: certes les représentans qui avaient procédé avec toute la prudence imaginable et s'étaient efforcés par tous les ménagements possibles d'assurer le passage du bill, ne s'attendaient guères au coup qui vient de les frapper. Ce bill ne peut soulever aucune sérieuse objection constitutionnelle, il est d'une incontestable utilité; et l'on a peine à se rendre compte des motifs du veto de M. Tyler, même après avoir lu le message qui les expose. L'impression de ce document a été réclamée par quelques membres, mais cette motion a dû céder momentanément devant l'empressement qu'on a mis à défendre et à attaquer la communication présidentielle. Rarement la Chambre a présenté un aspect [illegible] vivement les orateurs ont parlé [illegible] à la fin de la séance, l'impression [illegible] a été ordonnée, et la discussion [illegible] séance du 30 avec une vivacité [illegible] la veille.

RHODE-ISLAND.

L'insurrection de [illegible] vient d'échouer une seconde fois, et [illegible] la lâcheté de Dorr, l'indécision de [illegible] résultat. Maintenant [illegible] les soi-disants ne seront tentés de [illegible] ne leur restera plus de chances. Les journaux donnent de fort longs détails sur les *glorieuses journées* pendant lesquelles les bons citoyens ont donné tant de preuves de zèle et de patriotisme; il est malheureux en vérité que ces braves aient eu affaire à un si misérable ennemi; on est tout disposé à leur tenir peu de compte de leurs prouesses. Un sommaire des récits [illegible] nous avons sous les yeux, vaut mieux d'ailleurs [illegible] les réflexions.

On se rappelle le bruit qu'on avait fait [illegible] des préparatifs des insurgés: la force qu'on [illegible] à leur position, leur nombre, les proclamations publiées par Dorr, mais surtout les mesures extraordinaires prises par le gouvernement, portaient à croire que l'affaire serait sérieuse. Dorr n'est rentré une seconde fois dans le Rhode-Island que pour fuir encore honteusement, les insurgés ne se sont rassemblés que pour se disperser, sans même attendre les troupes du gouvernement constitutionnel. Assurément ces troupes elles mêmes ne croyaient pas en avoir si bon marché.

Voici donc l'historique des journées du 27, du 28 et du 29 juin, d'après la correspondance et les renseignemens publiés dans les journaux du Nord:

Lundi 27 juin.—Un dimanche pareil à celui que nous avons passé hier, ne s'était assurément pas encore vu dans la Nouvelle-Angleterre. De tous les côtés des troupes défilaient ou faisaient l'exercice; des messagers armés et autres circulaient dans toutes les directions et des sentinelles étaient mises sur toutes les places. Dans l'après-midi, un corps de 500 hommes fut envoyé à Greenville qui se trouve à moitié chemin de cette ville au camp des insurgés, tandis qu'un autre de même force alla se placer sur la frontière du Connecticut de manière à fermer toute retraite aux suffragistes.

Ces derniers sont retranchés, au nombre d'environ 700 hommes, sur une colline, appelée Arcot's Hill et situé à peu de distance de Chepacket; dans un rayon à peu près égal se trouvent deux autres collines que le gouvernement va faire occuper. Ce matin presque toutes les compagnies se sont mises en route pour aller attaquer l'ennemi, la force de l'armée gouvernementale est d'environ 3000 hommes, elle a vingt cinq pièces d'artillerie à sa disposition; et parmi ces pièces se trouve un canon à la Paixham reçu hier soir de Boston.

La ville est dans la plus pénible anxiété: la crise approche; le résultat n'en saurait être douteux; mais on ne peut pas espérer que force reste à la loi sans effusion de sang. Les énergiques mesures prises par le commandant en chef garantissent le succès de la bonne cause; et les vigoureuses protestations dirigées contre la conduite de Dorr et de ses adhérents par les suffragistes raisonnables qui ne veulent pas faire cause commune avec les traitres, donnent la certitude que l'insurrection n'existe aucune sympathie.

Mardi 28 juin.—Vers quatre heures du matin, le corps de 500 hommes qui se trouvait à Granville sous le commandement du colonel Will. W. Brown, s'est mis en marche pour Chepacket qui est à environ huit milles de distance; il était précédé d'un petit détachement d'éclaireurs. Ces éclaireurs qui n'étaient guères qu'au nombre de douze, s'avancèrent hardiment et rencontrèrent dans leur marche un certain nombre d'individus qui venaient de quitter le camp d'Arcot's Hill. En arrivant près du retranchement, ils ne le trouvèrent plus occupé que par un fort petit nombre d'insurgés; de sorte que sans attendre l'arrivée du corps principal, ils se mirent en devoir de s'en emparer. La chose ne présenta pas la moindre difficulté: les derniers défenseurs d'Arcot's Hill se sauvèrent sans tirer un seul coup de fusil, et les éclaireurs prirent possession de cette misérable redoute. Le corps d'armée du colonel Brown arriva bientot après, entoura le village de Chepacket, et fit tout d'abord une centaine de prisonniers: les arrestations continuent.

On a trouvé dans la redoute d'Arcot's Hill cinq pièces de campagne, un assez grand nombre de carabines et de mousquets, ainsi que quelques piques. La prise de possession du village a été presque aussi paisible que celle de la redoute; un seul insurgé a essayé de se défendre; il a fait feu sur ceux qui voulaient l'arrêter; on lui a répondu et il a reçu une balle dans la cuisse; on croit la blessure fort dangereuse. Hier soir une petite escarmouche a eu lieu entre un petit détachement d'insurgés et un piquet de la 3e brigade; on a échangé quelques coups de fusil et l'on croit que les premiers en ont souffert.

La seule perte qu'ait à regretter le parti constitutionnel est celle d'un jeune homme qui a été tué par son beau frère dans un accès de folie. Au moment où tous deux marchaient l'un à côté de l'autre dans les rangs de la milice, le second leva son fusil et brula la cervelle au premier. La victime avait à peine 25 ans; l'assassin a été sur le champ mis en lieu de sûreté.

—Une bande d'environ quarante hommes s'était réunie à Pawtucket; pendant plusieurs jours elle avait paradé dans les rues de cette ville; mais à l'approche d'un détachement qu'on a envoyé sur ce point, elle a pris la fuite et s'est refugiée sur le territoire de Massachusetts. Elle s'y trouve toujours en armes: mais elle est tenue en respect par l'artillerie braquée sur elle par le détachement qui occupe Pawtucket. Le bruit court que cette bande formera le noyau d'un corps d'insurgés qui se rassemble dans le Massachusetts.

—Hier à 7 heures du soir, Dorr s'est enfui, accompagné de 50 hommes dans la direction du Connecticut. Ses partisans n'avaient pas été prévenus de sa fuite; lorsqu'ils l'ont apprise, la plupart d'entre eux étaient si irrités qu'ils juraient de tuer ce lâche, s'ils le rencontraient. Cette fuite avait jeté, comme de juste, le désordre dans les insurgés; et c'est là ce qui explique le peu de résistance qu'ils ont opposé aux troupes constitutionnelles.

Dorr a cherché à justifier encore une fois sa fuite; il a envoyé à l'*Express* la déclaration suivante:

GLOCESTER, 27 juin 1842.

Ayant reçu des avis qui me portent à croire que la majorité des amis de la Constitution du peuple désapprouvent toutes les mesures énergiques pour la soutenir, et pensant que la lutte, les armes à la main, ne serait, dans les circonstances actuelles, qu'une affaire personnelle entre quelques-uns de nos compatriotes, j'ordonne par les présentes aux officiers des troupes et rassemblées de les renvoyer dans leurs quartiers respectifs.

T. W. DORR.

Dorr était ce matin à Thompson; on pense qu'il aura pris les chars pour se rendre à Norwich; toutes les mesures ont été prises pour assurer son arrestation et l'on espère réussir à l'atteindre.

MERCREDI, 29 juin.—Le corps du colonel Brown rentre en triomphe à Providence avec les armes et les munitions qui ont été enlevées dans la redoute d'Arcot's Hill ainsi qu'à Chepachet. L'air retentit de cris de joie, sur le passage de ces braves citoyens; les fenêtres sont garnies de dames qui agitent leurs mouchoirs en signe de félicitation et lancent des fleurs aux défenseurs de la patrie.

Warren et Woonsocket sont aussi bien que Pawtucket, occupés par de forts détachemens; on y a fait d'assez nombreuses arrestations, et l'on s'y tient toujours sur ses gardes, afin de ne pas être surpris dans le cas où les insurgés, qui se rassemblent, dit-on, dans le Massachussets et le Connecticut, tenteraient quelque coup de main.

Nous n'avons aucune nouvelle du traitre; il est probablement dans le Connecticut; on le poursuit avec une grande ardeur et l'on ne négligera rien pour le saisir. S'il cherche un refuge dans tout autre Etat que le Connecticut, le gouvernement demandera et obtiendra sur le champ son extradition.

Le Rhadamantus—Ce steamer qui, on doit se le rappeler, a été dernièrement expédié d'Angleterre avec des dépêches pour lord Ashburton, est encore, selon le Morning Post de Halifax, dans ce port. Le but de ce voyage, dit-on, était d'assurer que ces dépêches qui sont d'une grande importance fussent certainement remises et d'empêcher qu'elles fussent retardées dans le cas où il serait survenu quelqu'accident au Britannia qui partit quatre jours après, porteur de duplicata.

Le steamer Caledonia, parti de Boston en mai, avait probablement déjà porté au gouvernement anglais les nouvelles des négociations pour adopter une ligne conventionnelle de démarcation des frontières du Maine et du Massachussetts. On présume que les dépêches en question apportaient à lord Ashburton, des instructions sur sa conduite à tenir, d'après le nouvel aspect qu'avaient pris les affaires entre les deux pays.

La lettre suivante a été adressée au journal du Commerce de New-York.

Messieurs les Editeurs—J'ai écrit à mon correspondant à Portland, Maine, le 25 du courant et aujourd'hui 29, je viens de recevoir sa réponse! La distance, allée et retour, ne compte pas moins de 700 milles. Que diraient donc nos grands pères d'un tel trajet?

LOCOMOTIVE.

Le col. Haynes, trésorier d'Etat de la Georgie, vient de mourir laissant un déficit de $ 18,000.

Diligences dans le désert.—Les journaux de Londres annoncent qu'il a été établi une ligne de diligences communiquant entre Caire et Suez.—Ceci, dit l'*Athénienne* de Londres prouve la marche de la civilisation; il y a quelques années ajoute cette feuille, on était encore persuadé qu'il n'y avait que les chameaux et les dromadaires qui pouvaient endurer la soif assez longtemps pour traverser ces plaines arides et pénétrer dans la solitude des déserts. Aujourd'hui, nous avons des hôtels, des relais et une diligence qui fait ce voyage en dix huit heures. Cet article se termine ainsi: "On peut trouver dans le désert des rafraîchissements et des provisions à un prix modéré."

INTERIEUR.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

WASHINGTON, 30 juin 1842.

SENAT.—Après la troisième lecture et la passation de plusieurs bills d'une nature purement locale, un bill assurant des pensions et des terres à certains soldats de la milice engagés pour la défense du pays dans la dernière guerre avec la Grande-Bretagne a été pris en considération. Le sénat s'étant formé en comité général, M. Tappan a fait la motion d'amender ce bill par ce *proviso*: "que ces soldats serviraient sous les ordres des Etats-Unis, ou étaient reconnus par le président ou les officiers militaires des Etats-Unis." Cet amendement a pour effet d'empêcher de participer aux gratifications ceux de la milice de Massachusetts, parce que le gouverneur de cet Etat a, lors de cette guerre, refusé de laisser la milice sous le contrôle des Etats-Unis. De grands débats se sont élevés à ce sujet après quoi on a passé au bill de la réorganisation de l'armée qui faisait l'objet de l'ordre spécial du jour. Des amendements [illegible] pendant une heure ont été faits à ce bill, puis il a été approuvé pour une troisième lecture et le sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Après avoir adopté une résolution de M. [illegible] qui demande au secrétaire de la Trésorerie quelques explications relatives à l'application des lois de douane, la Chambre s'occupe encore de propositions relatives à ces lois, mais elle ne prend aucune décision. Puis elle reprend la discussion commencée hier à propos du veto sur le "bill du Petit Tarif." Cette discussion, fort vive, occupe tout le reste de la séance.

EXTÉRIEUR.

Nous avons reçu [illegible] steam-ship New-York, capitaine Wright, [illegible] journaux jusqu'au 2 du courant.

Le Civilian Gazette de Galveston contient le message du président Houston à la session extraordinaire du Congrès. Ce message est remarquable par sa clarté et sa vigueur. Après avoir passé les différens évènements qui ont immédiatement précédé la guerre entre le Texas et le Mexique, le président ajoute: "s'il est au pouvoir de la nation de protéger ses frontières contre les hostilités du Mexique, le Congrès doit décider cette importante question avant le 20 juillet, attendu que c'est de cette dernière date jusqu'au 28 que doit avoir lieu le rendez-vous des émigrans sur la frontière."

Les forces de la marine pressent de l'accroissement, le président invite le Congrès à donner une attention toute particulière à cette arme si importante.

Les finances du Texas sont dans l'état le plus déplorable, il n'y a que des mesures énergiques qui peuvent l'améliorer. Le président recommande une nouvelle imposition de taxes directes, et suggère d'hypothéquer les terres des Cherokees pour le rachat des billets de l'Echiquier. Cette mesure proposée à la dernière session a été rejetée, tout porte à croire qu'il n'en sera pas de même cette fois.

Le Congrès est aussi invité à prendre des mesures pour le transport régulier des malles: jusqu'à présent ce département si important a été très négligé.

Ce message se termine en enjoignant au Congrès de ne pas perdre une seule minute du temps si précieux dans ce moment de grande crise.

Cinq compagnies de volontaires des Etats-Unis ont quitté Galveston pour se rendre à Corpus Christy. Ces cinq compagnies se composent comme suit: une de St. Louis, capitaine Stevens; une de Natchez, capitaine Hickey; une de Tuscaloosa, capitaine Symmes; une de Huntsville, capitaine Clement; et une du comté de Perry.

Un soldat de la compagnie du capitaine Clement, nommé Gill, a été tué mercredi dernier à Galveston, par Rufus Goodenow de la compagnie de St. Louis. Après examen de cette affaire il a été reconnu que Rufus Goodenow était en droit de légitime défense et a été renvoyé à son corps pour y continuer son service.

Le correspondant du *Galveston Civilian* écrit de Corpus Christy à la date du 22 juin:

"Il vient de nous arriver de Reynosa, trois Américains et un Mexicain qui nous apprennent que l'intention du général Arista est de venir établir son quartier-général à Mier avec 3,000 hommes.

Les troupes du Texas sont armées des meilleures intentions, elles sont abondamment pourvues de provisions qui leur ont été envoyées par le Col. Owen, la discipline la plus sévère règne partout, et l'ordre d'entrer en campagne envoyé par le président a été reçu avec joie par tous les soldats."

Castro, le chef des Lipans et des Tonkewas vient d'être dirigé avec ces deux tribus, sur Corpus Christy afin d'accompagner l'armée qui va marcher sur Rio Grande.

Quelques bandes d'Indiens en sont venues aux mains avec des citoyens des frontières du Nord; les deux parties ont perdu peu de monde. Le colonel Patton a été dernièrement assassiné sur son habitation dans le voisinage de Bexar. On suppose que ce sont des Mexicains qui se sont rendus coupables de ce crime. Le fils de M. Antonio Navarro a été dangereusement blessé par les Indiens près Seguin.

Les récoltes ont beaucoup souffert dans quelques contrées de l'Ouest, celles de San Augustine ont été complètement détruites.

Un bâtiment français vient d'arriver à Matagorde avec vingt émigrans à son bord.

Nous appelons l'attention des acheteurs et particulièrement des cafetiers, sur la vente que doit faire Jos. A. Beard, aujourd'hui à onze heures, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse. Pour le détail voir aux annonces.

DÉCÉDÉE hier à 6 heures et demie, mademoiselle THERESA OTERO, fille de Mr. Ramon Otero et de Joséphine Masias.

Les amis et les connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu ce soir à 5 heures et demie.

Le convoi partira de sa demeure No. 61, rue Moreau, entre les rues Français et Champs-Elysées. 9 juil.

Décédé hier à 5 heures, M. ANDRE DUPRÉ, natif de la Seyne, Departement du Var. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa résidence, rue St. John, entre Gravier et Perdido. 9 juil—1

Marié le 6 du courant à la résidence de Minor Kenner, par le révérend D. Wheaton, M. CHARLES OXLEY, avec Mlle M. K. BRUCE, tous deux de cette ville.

DERNIÈRES DATES

New York	juin 30	Londres	juin 2
Boston	juin 29	Liverpool	juin 4
Philadelphie	juin 29	Paris	juin 4
Washington	juin 30	Havre	juin 2
Baltimore	juin 30	Bordeaux	mai 26
Charleston	juil 3	Madrid	mai 22
Vera-Cruz	mai 10	Cadix	mai 1
Tampico	mai 25	Havane	juil
Mexico	mai 6	Houston	juil 3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Jeudi, 7 Juillet.

Navire Henry, Pearce, Liverpool, — S & J P Whitney
St. Louis, Marks, Philadelphie, — A Cohen
Brick Gibraltar, Yates, New York, — L H Gale
Goel. Alexander, Armstrong, Pensacole, — T C Twichell
Roam, Jones, Pensacole — de

Vendredi, 8 Juillet.

Navire Eben Preble, Hinckley, Liverpool, — S & J P Whitney
Barque Mallory, Brown, New York via Charleston, — S & J P Whitney
Brick Alanus, Skolfield, Baltimore, — J Alexander
Goel. Water Witch, Arnoux, Vera Cruz, — A Capdevielle & Cucullu
D. Mias, Rowe, Pensacole, — T C Twichell
Steamer Ohio Valley, Ward, Louisville, — J E Hyde
Alice Grey, Sturgeon, Louisville, — Capt

ARRIVES.

Jeudi, 7 Juillet.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes—avec la Goel. Fancy.
Goel. Fancy, Peterson, de Kingston.
Goel. Malissa, Farnum, de St Marks.
Navire à vapeur New York, Wright, en 30 heures de Galveston.
Steamer Gen. Scott, Dustin, Louisville.
Maid Brenham, Vicksburg.
John Armstrong, Streck, de la Cote.
Douglass, Riley, Louisville.
Monmouth, Griffin, Mobile.
West Wind, Warren, Cincinnati.

Vendredi, 8 Juillet.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes—avec le nav. Ferdonnet.
Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec la barque Washington.
Navire Ferdonnet, Foote, de Boston.
Barque Washington, Pillsbury, d'Apalachicola.
Goel. Maria, Chirchin, de Pensacole.
Goel. Hornet, Winslow, de Pensacole.
Steamer Arkansas, Pennywit, Arkansas.
Patrick Henry, Wright, Cincinnati.
Crescent City, Leonard, Cincinnati.
Louisa, Cable, St. Louis.
Talleyrand, Hunter, Louisville.
Nerna, Grice, Vicksburg.
Star, Welch, d'Alexandrie.

MEMORANDA.

Ports de la côte.

New York, 29 juin—Arrivé, navire Commerce, Duling, N. Orléans.
A Charleston pour ce port, le 3 juillet, brick Ajax, Seg. [illegible] attendant chargement.
Philadelphie, 30 juin—Expédié, brick Huntress, Nouvelle Orléans.
New-Bedford, 27 juin—Arrivé, brick Delta, Nouvelle Orléans.
Boston, 24 juin—Expédiée, barque Alabama, Merritt, N. Orléans; brick Renhows, Mayo, do; le 27, arrivé, navire Hampden, Spencer, N. Orléans.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,

Vendredi soir 8 juillet 1842.

A cause des jours de fêtes et des élections les affaires de cette semaine ont été très limitées. Les transactions en [illegible] nous avons été de [illegible].

La température agréable [illegible] le même degré.

COTON—Arrivé depuis le 1er du courant de Louisiane et Mississipi 861 balles; Tennessee et North Alabama [illegible]; Texas 60; Florides 10: Ensemble 790 balles: Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 4,870; [illegible] 2076; Philadelphie 197; Baltimore 130: Ensemble 7,[illegible] Ce qui fait une réduction du stock de 7,000 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 21,330 balles.

ETAT DU COTON.

1841 1er Sept. Stock en mains,		14,490
Reçu cette semaine	791	
Antérieurement	734,178	734,972
		749,462
Expédiés cette semaine	7,033	
Do. antérieurement	710,299	718,132
Stock en mains		21,330

La demande de coton a été très bonne pendant le courant de cette semaine, eu égard au peu d'importance du stock actuellement en vente. Les ventes se sont élevées à 4,000 balles aux prix ci-après cotés. Le stock en première mains consiste maintenant en 7 ou 8000 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	5à 6¼
Ordinaire,	6 à 7¼
Bon ordinaire,	9 à 9¾
Bon ordinaire et petit courant,	9¾ à 10
Petit courant et courant,	10¼ à 11
Bon courant,	12 à 00

TABAC—Depuis notre revue de vendredi dernier, la demande a été assez bonne, les ventes se sont élevées à 700 boucauts aux prix portés à nos dernières cotes. La demande a particulièrement lieu pour les belles qualités qui deviennent très rares. Nous cotons comme suit: bon courant de 5 1/2 à 6 1/2 et 5 1/2 pour X secondes et premières; qualité de choix 7 à 7 1/2 en sus.

Arrivé depuis le 1er du courant 1,791 boucauts: Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 343; Londres 719; Brême 414; Bordeaux 59; Martinique 100; Philadelphie 91; Baltimore 3[illegible], Charleston 12: Ensemble 2,240 boucauts.

ETAT DU TABAC

1841, 1er sept. Stock en mains		9,759
Reçu cette semaine	1791	
Antérieurement,	54,7[illegible]	56,[illegible]
		66,270
Expédié cette semaine,	2240	
do antérieurement,	49,171	51,412
Stock en mains,		7,[illegible]

SUCRE—Le marché a été très calme pendant le courant de cette semaine. Le peu d'importance du stock en vente ne permet guères de fortes transactions. Les prix n'ont pas changé, nous cotons toujours les qualités extrêmes de 2 1/2 à 6 1/2. Pas de vente sur habitation.

MELASSE—Les ventes sont de peu d'importance. Nous continuons à coter de 16 à 17 cents par gallon. Pas de vente sur habitation.

FARINE—Pendant le courant de la semaine la vente s'est principalement bornée aux besoins de la consommation, il ne s'est fait que peu de transactions pour l'exportation. Parmi les dernières ventes nous signalons 300 barils à $4 87 1/2 payable moitié en espèces et moitié cafe. Nous cotons la superfine de $4 75 à $5.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché est toujours dans le même état. La graisse est negligée depuis les nouvelles peu favorables reçues de la Havane. Cependant les prix n'ont pas changé. Nous cotons toujours comme suit: prime de 7 1/2 à 8; ordinaire de 6 à 6 1/2

WHISKEY—Nous cotons le rect. de 15 cents, prix auquel il ne se fait que peu de ventes.

CAFE—Le marché est très calme. Quoiqu'il n'y ait que peu de demandes nos dernières cotes se sont maintenues comme suit: Le Havane prime vert de 9 à 9 1/2; Rio de 8 1/2 à 9 1/2.

CHANGE—La demande est toujours très calme, les prix ont encore faibli. Nous cotons sterling 3 à 3 1/2 pour cent de prime; france 5 fr 45 à 5 30; New York 60 jours six pour cent d'escompte, à vue 3 do.

FRET—Sans changement.

FRET.

Coton pour Liverpool	3/4 à 5-16	
Do de Havre,	3/4	
Do de New York,	81 à	par bale
Do de Boston,	1 50	
Tabac pour Cowes,	30 à 35	
Do du Londres directement,	3 37 à 4 00	
Do de New York,	3 50 à 4 00	
Do de Boston,		
Do de Philadelphie,	4 00	

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Espèces	pair
Billets de la Banque de l'Union	17 à 20 p. c. d'escpte.
do Artisans & Commerçans	11 à 14
do de Louisiane	pair
do Cité	17 à 20
do Etat de la Louisiane	17 à 20
do Consolidée	22 à 25
do Commerce	25 à 30
do Canal	25 à 28
do Carrollton	25 à 30
do Citoyens	34 à 35
do Améliorations	65 à 70
do Atchafalaya	45 à 50
do Exchange	65 à 70
do Orléans	75 à 80
do de la 1re et 2de Municipalités	8 à 10
do 3me do	60 à 65
do Alabama	80 à 85
do Kentucky	pair à 2 p cent
do Tennessee	8 à 10
do Ohio	8 à 10
do Illinois	60 à 65
do Indiana	2 à 6

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—7 Juillet 1842—Pétition de F. Reynaud, chargé de vendre les biens de Florentin Santos, en faillite.—Sur lecture de la pétition du dit chargé de vendre les biens abandonnés par le dit failli, consistant en effets mobiliers, en une négresse nommée Louise, un bail de la propriété occupée par le dit failli, et au droit sur l'esclave Julia en marronnage—Il est ordonné par la Cour que l'audition de la dite pétition aura lieu le dix-huitième jour de juillet, à 10 heures du matin, lieu et heures auxquels le failli, les créanciers et toutes autres personnes y intéressées, peuvent comparaître et déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée et les propriétés vendues aux conditions proposées par le dit chargé. Copie certifiée.

ED. LAUVE, dép greffier.
9 juillet—1

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

Ordine di Servizio.

La Compagnia prenderà le armi domenica prossima, il 10 del corrente, alle ore 6 precise della mattina. Luogo di riunione al Passaggio della Borsa St. Louis. — Si spera che tutti gli membri si troveranno presenti alla detta adunata.

Per ordine del Capitano.
A. FERRARI, Sergente Maggiore.

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

9 juillet 1842.

CERTIFICAT PERDU—Application ayant été faite par RICHARD RICHARDSON à l'effet d'obtenir un nouveau certificat en remplacement du certificat original No. 449, en date du 15 mars 1844, pour 950 actions du fond capital de cette institution en son propre nom, lequel certificat a été perdu—Avis est par le présent donné que, dans le cas où ledit certificat original ne serait pas produit d'ici au 20 septembre prochain à la banque, il sera considéré comme nul et il en sera émis un nouveau en son lieu et place conformément aux reglements de l'institution.

Par ordre du Bureau,
J. W. HOUSTON, caissier.
9 juil—1m

A vendre pour des billets de la banque des Citoyens, banque Consolidée et de la Banque de l'Etat. UNE propriété dans la première municipalité composée de six appartements, cabinet et galerie, cuisine de six appartements, ayant aussi une porte cochère et une écurie, le tout parfaitement fini. Pour le prix et les conditions, s'adresser à B. DE SANTOS, rue Royale, 139, chez Mr. A. Moret. 9 juil—5

CORDES DE HARPE.

MADAME G. BOYER, rue Conti, No. 147, entre Dauphine et Bourgogne, a reçu un bel assortiment de cordes de harpes. 9 juil—3

AVIS—Un jeune homme d'une conduite régulière, depuis 18 ans dans le commerce, parlant les trois langues, et parfaitement recommandé, désire trouver une place de commis dans un magasin de linges fait ou autre genre d'affaires. S'adresser au bureau de cette feuille. 9 juil—3

A LOUER.

Trois Maisons en briques à trois étages, contiguës, situées rue Condé et l'autre dans la rue Royale, entre Bienville et Conti, convenables pour familles. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co, 53, Bienville. 9 juil

TRAITES sur Boston, New York et Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 9 juil

TRAITES sur Londres—à 60 à 90 jours de vue, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 9 juil

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par FRATE & HERNANDEZ, 37, Toulouse. 9 juil

CIRE d'Abeille—A vendre par FOSDICK & BRO, 66, Camp. 9 juil

FARINE—50 barils City Mills, en débarquement du steamer Louisa, et 29 d'Eagle Mills, en magasin à vendre par FOSDICK & BRO. 66, Camp.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 9 juil

BEURRE—5 barillets de l'Ouest, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier. 9 juil

SAVON—100 caisses No. 1, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier. 9 juil

FARINE—500 barils marque de choix, de Cincinnati, dernièrement reçus, à vendre par STETSON & AVERY, 80, Gravier. 9 juil

WHISKEY—300 barils rectifié, en débarquement du steamer Crescent City, à vendre par STETSON & AVERY, 80, Gravier. 9 juil

THE de différentes qualités et descriptions, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 9 juil

CASSE, Poivre, Gingembre et Moutarde, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins. 9 juil

HUILE de Baleine et de manchar, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 9 juil

PAPIER à envelopper de différentes dimensions, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 9 juil

SUCRE de la Havane, blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune. 9 juil

CAFE de la Havane—500 sacs vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune. 9 juil

CIGARES de la Havane—Un assortiment de toutes sortes, [illegible] Regalias, Canones, de la marque de [illegible], toujours en mains, à vendre par MANUEL BLASCO, 36, Commune. 9 juil

BILLETS de la Banque des Citoyens pris au pair pour de la [illegible] de toutes qualités. S'adresser à J. DUFFAU, No. 149, rue du Vieux Bassin. 9 juil—3

CAFE [illegible] WOOD & SIMMONS, 30 Magasins.

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 juil

TRAITES sur New York, à 30 et 60 jours de vue, à vendre par FOSDICK & BRO, 66, Camp. 7 juil

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par L. H. GALE, 63 Commune. 7 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

TRAITES sur France à vendre par TH. SARRENCEY, 21, Conti. 7 juillet

ROBINES de Farquaharson, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 21, Toulouse. 7 juil

FARINE—[illegible] barils fine, à vendre en magasin par FERGUSON & REID, 20, Poydras. 7 juil

HUILE de Palma-Christie—30 barils à vendre par CH. DOANE & co, 60, Poydras. 7 juil

CORDE d'emballage—100 rouleaux à vendre par CH. DOANE & co., 60, Poydras. 7 juil

PLOMB—100 caisses en barre, à vendre par CH. DOANE & co. 60, Poydras. 7 juil

CAFE de Rio—500 sacs dernièrement reçus à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 Magasins. 7 juil

SON—400 sacs à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 Magasins. 7 juil

FARINE—35 barils Eagle mills, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 7 juil

MAIS—100 sacs en bon ordre, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp. 7 juil

PORC—[illegible] barils à l'inspection, à vendre par CH. DOANE & co. 60, Poydras. 7 juil

DEUX balles Vitrières de secondes mains, à vendre par J. H. BROWN & Co, 17, Camp. 21 juin—10

BEURRE, de Goshen et de l'Ouest—Dernièrement reçu à vendre par CH. DOANE Co, 60, Poydras. 7 juil

FARINE—200 barils superfine, 45 barils fine et commune, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 7 juillet

TOILE et corde d'emballage—[illegible] pièces et 200 rouleaux en magasin, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 7 juillet

PORC—1000 barils qualités assorties telles que mess, prime M. O. P. O. &c. à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 7 juillet

BŒUF—100 barils mess et 300 de prime, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64, Camp. 7 juillet

CAFE de la Havane en vert, en débarquement du steamer Alabama, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 7 juillet

SUCRE de la Havane blanc et brun, à vendre à bas prix pour clore une consignation par J. ALBERT, 22, St. Louis. 7 juillet

CHANGE sur Paris, Philadelphie et N York, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 7 jt.

CHAPEAUX—500 caisses blancs et gris, soie et feutre, à vendre en magasin par FROST & Co, 8, Canal. 7 juillet

PANTALONS de Domino—[illegible] douzaines [illegible] FROST & Co, 8, Canal. 7 juillet

CHEMISES rayées—50 douzaines en mains, à vendre par FROST & Co, 8, Canal. 7 juillet

PANTALONS de cotonnade—100 douzaines en mains, à vendre par FROST & Co, 8, Canal. 7 juillet

LANGUES de Buffalo—15 douzaines, dernièrement reçues à vendre par CH. DOANE & Co, 60, Poydras. 7 juil

BEURRE—50 barillets pour familles, qualité supérieure, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nlle. Levée. 7 juil

GRAISSE—1000 barillets en magasin, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras. 7 juil

RIZ—61 tierçons prime en débarquement de la goelette Joseph Gorham, à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 Magasins. 7 juil

CORDE d'emballage de Russie—500 rouleaux ayant droit à 3 1/2 cents par livre de Drawbacks, allant actuellement en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 30 Magasins. 7 juil

A VENDRE.

UN grand nombre de personnes désirant se retirer à Mandeville pendant le temps de gâlores et de calamités, je préviens le public que je vendrai des terrains et îlets, payables en billets de la Troisième Municipalité. On trouvera mon domicile, faubourg Marigny, de [illegible] heures du matin jusqu'à dix heures, et à Mandeville tous les dimanches matin, chez M. E. Coquillon. 30 juin—6
B. MARIGNY.

LIQUEUR Asiatique du Dr. Wugh pour les dents.—Nouvelle et importante découverte pour nettoyer la bouche et les dents.—Ce liquide a la propriété de détruire et d'enlever des dents tous les dépôts laissés par la salive sans en altérer l'émail et en les laissant blanches et polies. Il guérit du scorbut, rend les gencives fermes et rouges, rend les dents, il laisse à la bouche l'odeur la plus agréable. A vendre au magasin de MM. HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 2 juil

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT à la Nouvelle Orléans, le 30 juin 1842, cette institution [illegible] les jours de [illegible]. Par ordre de la Direction. J. B. PERRAULT, caissier. 4 juil

INSTRUCTION.

UN professeur [illegible] diplômé, offre ses services pour [illegible] l'instruction d'une ou plusieurs familles. On fournira les meilleures références. S'adresser à M. G. hotel Conti. 30 juin—6

VENTES DE SHERIF.

C. M. Carrière vs. Auguste Gary, curateur de la succession de St. Alme.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un ordre de [illegible] sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 22 juillet 1842, à midi. Payable en billets de la Banque des Améliorations, [illegible]. Conditions:—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—2 et 16

COUR DE COMMERCE—No. [illegible]—W. M. Lambeth vs. W. F. Jones—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à 12 mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique du consentement des parties sur les lieux, rue Suzette entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée, le mardi 12 juillet 1842, à 10 heures du matin, Un lot de meubles &c.

Aussitôt après, aux magasins de dépôt de tabac de Sumpter Turner, 17 boucauts de tabac et une charrette.

Et le même jour à midi, au café de la Bourse de la Cité rue St. Louis: L'esclave Tom, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
9 juil—2

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs Louis Ferrand fils et autres.

COUR DE PAROISSE—No. 24,843—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi, le 13 août 1842, à midi, les esclaves ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir: Hannah alias Anna, négresse 30 ans, Jean Baptiste, nègre, 28 ans, George, mulâtre, 25 ans, Sophie, mulâtresse, 21 ans, Jean Baptiste alias John, 24 ans, Francis, nègre, 13 ans, Louise, négresse, 30 ans, Valsin, mulâtre, 22 ans.

Conditions—Les esclaves ci dessus décrits seront vendus par consentement des parties au dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, l'acheteur fournissant ses billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Etat et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—3 au 30

Carroll, Crozat & Co. vs. C. A. Fassard.

COUR DE PAROISSE—No. 14,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Pierre, jeudi, le 21 juillet 1842, à dix heures du matin, Un lot de comptoirs, étagères, vitraines, &c. saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—3 au 10

Mme. Chs. Gardiner vs. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 14630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue Royale entre les rues Conti et Bienville, dans cette ville, mercredi 20 juillet 1842, à dix heures du matin, Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—3 au 10

J. Senlot Dutasset vs T. D. Holt.

COUR DE PAROISSE—No 14,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et de consentement des parties, il sera vendu au magasin du shérif rue Condé entre les rues St. Philippe et des Ursulines, samedi le 9 juillet 1842, à dix heures du matin: Un lot de bonnets, chemises, caleçons, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 et 9

No. 2459—Kirkman, Abernethy et Hanna vs. le bateau à vapeur Paragon et ses propriétaires.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, mercredi 20 juillet 1842, à midi, Tous les droits, titres et intérêts de Kirkman, Abernethy et Hanna, à un jugement de la Cour de Commerce, intitulé "Kirkman, Abernethy & Hanna vs. J. R. Howard, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
7 juil—7, 13 et 19

L. B. Mccarty vs. Joshua A. Spalding.

COUR DE PAROISSE—No. 15044—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse d'Orléans dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 9 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 5 de l'îlet No. [illegible] [illegible] février 1842 [illegible]. Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—3 au 30

Banque de l'Union de la Louisiane vs Joshua Baldwin.

COUR DE PAROISSE—No. 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 9 juillet 1842, à midi, les droits, titres et actions ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot ou morceau de terre situé au faubourg Delord, près cette ville, formant l'encoignure Nord-Est des rues Tchoupitoulas et Benjamin, mesurant, mesure anglaise, quatre vingt quatre pieds face à la rue Tchoupitoulas et cent vingt pieds face à la rue Benjamin, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot ou morceau de terre situé au même faubourg [illegible] pieds de profondeur, formant un parallélogramme borné du côté supérieur par la propriété appartenant anciennement à Samuel P. Morgan et du côté inférieur par la propriété appartenant anciennement à David C. Wire, le dit lot est désigné par le No 73 sur un plan dressé par Joseph Pilié en date du 14 février 1837, ensemble tous les édifices et les améliorations qui s'y trouvent.

3o. 200 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane. Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—3 au 30

L. B. Mccarty vs. Adelaide Ferrand [illegible].

COUR DE PAROISSE—No. 15,045—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres dans cette ville, samedi le 9 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Un certain lot de terre ensemble tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Quartier, Bourbon et Dauphine, mesurant, mesure française, [illegible] pieds face à la rue de l'Hôpital et cent [illegible] pieds de profondeur, le tout [illegible] à [illegible] appartenant anciennement. Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—3 au 30

Eliza Zollvarge vs. G. A. Botbet al.

COUR DE PAROISSE—No. 15,064—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 11 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir: Neuf lots de terre désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, dix, onze et douze, de l'îlet No. [illegible] [illegible] faubourg Annonciation [illegible]. Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 juin—3 au 30

La Banque de la Bourse vs Daniel T. Walden—No. 11,563. Le même vs le même—No. 11,562.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un p. p. p. p. alias writ de saisie et vente, et en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 11 juillet 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans les affaires ci-dessus, savoir: Un certain lot de terre ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie en-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues du Commerce, Lafayette, de la Nouvelle Levée et Girod, désigné par le numéro cinquante six sur un plan dressé par L. Pilié et Springfield, 28 mai 1837, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville. Ledit lot mesurant [illegible] pieds huit pouces et deux lignes face à ladite rue du Commerce sur une profondeur de quatre vingt deux pieds quatre pouces et quatre lignes d'un côté et de cent pieds onze pouces et deux lignes de l'autre côté, mesure américaine. Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—3 au 30

No. 4793—Benjamin Florance vs. J. C. Parker, E. E. Parker et John Mitchell.

COUR DE COMMERCE—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, à l'encoignure des rues Chartres et Julia, le lundi 11 juillet 1842, à 10 heures du matin, Un lot de meubles, &c. appartenant à Edward E. Parker et saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
30 juin—3 en 10

No. 4,766—Robert G. Hobbs vs Vidal et Honqueille—No. 4,767—Le même vs. les mêmes.

COUR DE COMMERCE—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, vendredi 15 juillet 1842, à midi, Tous les droits, titres et intérêts de Manuel Vidal aux procès maintenant pendants devant la Cour de Paroisse de cette ville intitulés "Manuel Vidal vs. la compagnie d'Assurance de l'Océan, pour $6,000, et le même vs la compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane, pour $11,[illegible] saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
4 juil—3 en 15

Charles Eliot Scoville vs. E. W. Gregory.

COUR DE COMMERCE—No. 4[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi 9 de juillet 1842, à l'heure de midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No. cinq, situé au faubourg Ste. Marie, et formant l'angle des rues St. Joseph et du Commerce, autrefois rue Lafayette, mesurant 24 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 80 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette ou du Commerce; de là, dans le fond à partir de cette rue, sur la ligne de division du lot No. six, 61 pieds 11 pouces jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne de division du lot No. quatre, et sur cette ligne 61 pieds, jusqu'au point de départ; le tout mesure anglaise; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

2o. Un autre lot de terre désigné sous le No six, situé au même faubourg, mesurant 24 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette ou du Commerce, sur 71 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant aux héritiers Gravier, et 66 pieds 11 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No quatre et cinq, et 24 pieds 7 pouces de largeur dans le fond; le tout mesure anglaise. Ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Ainsi qu'il appert du plan fait par Charles F. Zimpel, député arpenteur général des Etats Unis le 6 juin 1836, et annexé à un acte passé devant W. Y. Lewis, notaire public, en date du 30 mars 1837. Conditions comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
7 juin—30,7,22 et 9

REFRIGERATEURS ou Coffres à glace—Le soussigné offre à vendre des réfrigérateurs de différentes dimensions, convenables pour familles, hôtels, steamboats, &c. WM. GRANT, 20, rue de la Douane. 30 mai

FARINE—[illegible] barils en débarquement du steamer New-Orleans, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 41, Vieille Levée. 4 juillet

TOILE et corde d'emballage—[illegible] pièces et rouleaux à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 41, Vieille Levée. 4 juillet

BEURRE et fromage—[illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 4 juil

COTONS de Lowell—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co.

FARINE [illegible] en débarquement du steamer Ohio-Valley à vendre par STETSON & AVERY. 4 juil

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—[illegible] [illegible] vendra [illegible] à la Bourse de Cité [illegible] juillet 1842, à midi [illegible] entre les rues Royale et [illegible]: L'esclave BETSEY. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Conditions de la vente—comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis.
30 juin—30,10 et 20

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 183—T. Berbancy chargé de vendre les biens de L. G. Rosemond en faillite:

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le [illegible] juillet 1842, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre Chartres et Royale,

1o. 4 lots de terre situés à la Pointe Algiers dans le comté de Hancock, Mississippi, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20 sur un plan dressé par [illegible]. Le No. 17 mesure 96 pieds de face au Golfe du Mexique et 600 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 18 et 600 pieds sur le côté joignant le No. 16. Le No. 18 mesure 96 pieds de face audit Golfe, 600 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 17 et 600 pieds sur le côté joignant le No. 19. Le No. 19 mesure 96 pieds de face audit Golfe, 600 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 18 et 600 pieds sur le côté joignant le No. 20. Le No. 20 mesure 96 pieds de face audit Golfe, 600 pieds de profondeur sur le côté joignant le No. 19 et 600 pieds sur le côté joignant le No. 21, ainsi qu'il est plus amplement décrit dans les actes de vente passés pardevant William Boswell notaire public le 19 mai 1836.

2o. La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union entre les rues Liberté et du Génie, désignés par les No. 14 et 15 de l'îlet No. 89 sur un plan dressé par C. F. Zimpel. Les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine, avec les améliorations existantes sur lesdits lots.

3o. Les cinq esclaves suivants:

Ann ou Hannah âgée de	19 ans.
Tom ou Thomas âgé de	21 ans.
Sarah	30 ans.
Gibson	17 ans.
John sourd et muet âgé	27 ans.

Conditions de la vente: un quart comptant, la balance à 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêts à dix pour cent par an en cas de non paiement à échéance.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Lucas Turgeau notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats-Unis.
30 juin—3f 20, 9 et 21

DANS la journée du 2 de ce mois, une rixe a eu lieu dans la seconde Municipalité, à l'encoignure des rues St. Jean et Commune, dans laquelle se trouvaient engagés cinquante Irlandais contre deux Espagnols. Cinq de ces Irlandais ont été blessés, tandis qu'un seul de ces Espagnols a souffert dans ce conflit.
7 juillet—3 UN ESPAGNOL.

AVIS—Demande ayant été faite à l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de cet Etat, pour être autorisé à faire un compromis dans certaines réclamations existant en faveur de et contre la banque des Marchands de la Nouvelle Orléans, pour emprunts sur propriétés foncières, comme il est plus amplement spécifié dans la pétition enregistrée en cour; toutes personnes y intéressées sont par les présentes notifiées devoir à déduire sous dix jours, de la date du présent, les raisons pour lesquelles on n'accorderait pas l'autorisation demandée.

PETER CONREY, Jr.
ROBERT COPLAND,
Commissaires de la Banque des Marchands de la Nouvelle Orléans. 7 juil—7 12,16

BRIQUES A FEU, CHAUX, etc., à des prix réduits. Briques à feu de Pensacole, de Mobile, d'Angleterre, de Bal. "Berry Premium," [illegible]. Pierres à chaux fraîches de Thomaston [illegible] plâtre de Paris [illegible], sable blanc [illegible]. Seront vendus pour du comptant ou à un crédit de quatre mois en billets endossés.
ALFRED KEARNY & Co, 46 Gravier.
7 juil—1m

AVIS—Les soussignés, propriétaires de Presses à coton, sont par le présent, convenus de réduire le prix de la compression à cinquante cents par balle (payable en espèces, ou en billets des banques payant en espèces, sans escompte) sur tous les cotons qu'ils recevront après cette date.

11 juin 1842.
RAINEY & BELL, Presse de la Louisiane.
BEMAN & FREELAND, Presse d'Orléans.
J. S. WOOD, Presse des Magasins.
FREMET FRERES, Presse Carondelet.
OUEX, sen. presse à vapeur d'en bas.
ALFRED PENN, Presse de l'Union.
ROBERT ABBOTT, Presse des Planteurs.
11 juin—10

LETTRES de change, à courte vue, sur Boston, ou sur les ports du nord, payables à Boston; lettres de change sur Philadelphie, et traites sur l'Angleterre, à vendre par L. H. GALE, 63 rue Commune. 22 juin

AVIS AUX DAMES.

Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 186, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation; on y vend les articles au prix coutant et au-dessous; les personnes qui voudront se chausser à bon marché feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte. 9 juil—27

AVIS est par le présent donné que la société existant autrefois sous la raison sociale de S. T. Hobson & co. a été dissoute d'un commun accord.

S. T. HOBSON,
Par son fondé de pouvoir A. Chiles.
THOS. HOBSON,
Par son fondé de pouvoir A. Chiles.
WM. D. RICHARDSON.
24 juin—10

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits, Un millier de briques de terre de Bouro de première qualité, 100,000 pieds planches de cypres de saison ou en bois général de charpente pour construction. Les billets de toutes les banques également aux prix [illegible] J. V. LABARRE, GUSTAVE LEROY.

SANGSUES espagnoles de première qualité, de Hongroise, de Hollande et de Hambourg, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés, à l'entrepôt de la rue [illegible], consignataire Canonville. JEAN PIERRE SOUBIRAN. 7 juillet—5

RAIL-ROAD DE CARROLLTON ET DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS—Les chars de Lafayette partiront de la rue du Canal et de Lafayette comme autrefois, et jusqu'à nouvel ordre. 7 juillet

MANDEVILLE.

A LOUER sur le bord du lac, près de M. Coquillon et l'hotel Davis, une maison composée de trois appartements, ayant cour, jardin et galerie. S'adresser à Mandeville chez M. Coquillon, ou à LOISON & SILVESTRE, 80, rue de Chartres, N. Orléans. 7 juillet—6

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont ouvert le Restaurant de la Bourse, près la rue St. Louis, dernièrement conduit par M. L. Camarge. Ils feront leurs efforts pour satisfaire le public, à des prix très modérés. Il fait des repas de commande.
GOLLAIN & DESROSIERS

BRIQUES—Billets de la banque des Citoyens pris en paiement.—Le soussigné offre à vendre 500 mille briques du Lac par lesquelles les billets de la banque des Citoyens seront reçus en paiement.
J. DUFFAU, 149, Vieux Bassin. 7 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Je certifie par le présent que le 9 juin 1842, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire de Camille Bonquille, épouse de Jean Galle, vs. son mari et il est ordonné par la dite cour que la séparation de biens soit enregistrée. Les parties et que la plaignante recouvre du [illegible] [illegible] ans après intérêt et frais.
Nouvelle Orléans, le 9 juin 1842.
Signé CHARLES MAURIAN, juge.
En foi de quoi j'ai apposé mon seing et le sceau de ladite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le cinquième jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante deux et la soixante septième année de l'indépendance des Etats-Unis.
(L. S.) Signé LOUIS R. COURTIN, Député Greffier.
7 juillet—3f en30j

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à celui qui arrêtera et mettra en lieu sûr le nègre DALGER, âgé d'environ 30 ans, parlant français et un peu l'anglais, il se dit médecin et traite les nègres. On l'a vu plusieurs fois entre le moulin à scie et la Terre aux Bœufs dans le bas de la ville, et l'on suppose qu'il se fait passer pour libre.
JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 7 juil

GRAISSE—300 barillets en magasin et à vendre par FERGUSON & REID, 20 Poydras. 4 juil

HOCK Monsieur de différentes qualités, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal. 9 juil

TRAITES sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co. 80 Bienville. 9 juil

BRIQUES allemandes, à vendre par SCHMIDT & Co. 80 Bienville. 9 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

FARINE—[illegible] barils commune, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

CAFE de la Havane prime vert, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

BLANC de baleine, New Bedford et Nantucket, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

SUCRE blanc et brun de la Havane, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

TOILES à voile, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

SUCRE en pain et sirop de batterie, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 9 juil

GRAISSE—1500 barillets prime leaf, à vendre par STETSON & AVERY, 80, Gravier. 9 juil

BEURRE et fromage de Goshen—60 firquins et 1[illegible] de 10 caisses articles supérieurs, dernièrement reçus, à vendre par STETSON & AVERY, 80, Gravier. 9 juil

VIN de Porto—27 1/2 barriques supérieur pour bouteilles, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal.

CHAMPAGNE—[illegible] Jaquesson, Cottenet et de [illegible], à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal. 4 juil

CUIVRE en feuilles—[illegible] en débarquement du brick Orleans, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée. 1 juillet

FARINE—500 barils en débarquement du steamer Dunnesen, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 41, Vieille Levée. 7 juil

FOIN—100 balles en débarquement de la barque [illegible], à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 7 juil

CHEMISES—62 douz. en coton, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

CHAPEAUX de feuilles de Palmier—100 douz. à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

CORDAGES et cables de Manille, dimensions assorties, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

PORC—75 barils à l'inspection de Bœuf, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

PIERRES à paver—1000 pieds pour gouttières et trottoirs 16 X 10, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

SOULIERS—6 caisses souliers pour hommes et femmes à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 rue du Camp. 1er juil

MAQUEREAUX—100 barils et 1/2 bls. nos. 1, 2 et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 60 Gravier. 1 juil

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES, 66 Vieille Levée. 1 juil

SUCRE RAFINE de Boston en pains et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 60 Gravier. 1 juil

TOILE d'emballage de l'inde—60 balles, 44 X 48 yards, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 60 Gravier. 1 juil

CORDAGE—300 rouleaux [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 60, Gravier. 1 juil

BLANC DE BALEINE et savon New-Bedford, à vendre par [illegible].

SAINDOUX—[illegible] barillets [illegible] à vendre par [illegible], 20, Commune. 7 juin

CHAUX de Thomaston—[illegible] en débarquement [illegible] à vendre par J. & S. TOBY & BOGERT, [illegible]. 4 juil

(Pour) GALVESTON (Texas).
Le steamship New York partira lundi 10 juillet, à [illegible] heures A. M.
Le steam ship NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

NEW-YORK PAR KEY WEST.
Le steamship NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement mercredi 21 du courant à 10 heures A. M. Prix du passage:—Chambre particulière $70, à la Chambre $60, entrepont $15, à l'arrière $15. Le prix du passage payé en s'inscrivant sur le registre. Pour passage seulement s'adresser à HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 9 juillet

POUR ST. LOUIS—Le steamer JOHN PERRY, capitaine Isam Van Houten, partira lundi 11 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co. agents, 24, rue Poydras. 9 juil

PAQUEBOT hebdomadaire. Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula. Le steamer à basse pression MONMOUTH, capitaine Griffin, partira du railroad Pontchartrain tous les samedis soir, et sera de retour tous les lundis soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à A. S. SLOO, Bureau de la ligne de la malle des E. U., 25 rue du Camp. 1 juil

POUR ST. LOUIS—Le steamer ALEXANDER SCOTT, capitaine J. C. Swon, partira jeudi 14 de juillet, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co, agents, 24, Poydras. 1 juillet

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Portsmouth—Le steamer UNL. MORGAN, capt Rosin Jones, tirant seulement 18 pouces d'eau, partira sous peu. S'adresser à FERGUSON & REID, 20, Poydras. 27 juin

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE ORLEANS, PORT HUDSON, ET POINTE-COUPEE. Le capitaine Hart a le plaisir d'informer ses amis que le nouveau steamer à double machine BRILLIANT, est arrivé et remplacera le Persian, et partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY, ou HAWTHORN & WOODS, rue Gravier, Nouvelle Orléans.
Ce bateau mérite l'attention du public, il est entièrement neuf, ses bouilloires sont patentées de Evans et ne peuvent faire explosion. Il y a à bord une pompe à incendie et un bateau de sauvetage pouvant contenir de 10 à 20 personnes. 21 mai—1an

Pour les Etats du Nord.

POUR NEW YORK—Mercredi, 13 courant—Le navire LIVERPOOL, capt. Geo. Agry, partira comme il est dit ci-dessus; pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à FOSDICK & BROTH, 66, Camp. 9 juil

POUR NEW YORK—Le 13—Le navire VIRGINIA, capt. J. Eaton, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 600 balles coton ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 9 juil

POUR NEW YORK—Lundi prochain—Le navire OSWEGO, capt. D. Wood, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis Shippers Press ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 9 juil

POUR NEW YORK—Le navire OCMULGEE, capitaine H. Yelt, ayant la plus grande partie de son chargement arrimé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux legumes ou à MULLIN & WOODRUFF, 70 Camp. 7 juil

POUR NEW-YORK—Le navire BRUNSWICK, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J & S P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR NEW YORK—Le navire AUBURN, capitaine N. P. Durfey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux legumes ou à J W STANTON & co, Enc. Lafayette et Magasin. 4 juil

POUR BOSTON—Le navire fin voilier A. L. NORTH BEND, capitaine F. A. Crocker, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à partir immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de très bons aménagements, s'adresser au capitaine Crocker, à bord vis à vis le poteau No. 2, 2me municipalité ou à LEVI H GALE, 63 Commune. 7 juil

POUR BOSTON—Le navire NORFOLK, capt. Snow, partira positivement samedi soir 9 du courant. Les passagers sont invités à se trouver à bord. JOHN A MERRITT, 63, Camp. 9 juil

POUR BOSTON—Samedi 9 du courant—Le navire TYRIAN, capitaine Jackson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. & S. TOBY & BOGERT, 26, Camp. 4 juil

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Albert Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. BEDFORD, 47, Commune. 7 juil

POUR BALTIMORE—Lundi—La barque MARY, capitaine Crosby, peut prendre 300 barils et quelques passagers en s'adressant à GEORGE BEDFORD, 47, rue de la Commune. 30 juin

POUR PHILADELPHIE—La barque SARAH HAND, capitaine Henrick, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis Shippers Press ou à JAMES D. DENEGRE, 18, Douane. 27 juin

POUR PHILADELPHIE—Le navire STEPHEN BALDWIN, capitaine Proctor, a besoin de 300 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 18 juin

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux legumes, ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 15 juin

POUR CHARLESTON S.C.—La barque MALLORY, capitaine Brown, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à J & S P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR CHARLESTON & SAVANNAH—Le navire OCEAN, capt. Willard, peut prendre du fret en s'adressant immédiatement à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 30 juin

POUR PORT OU CHARTRES—Le brick APALACHICOLA, capt L. Cormier, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50, Vieille Levée. 27 juin

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR LA HAVANE—Le brick EMPRESARIO, capitaine Collins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FRATE & HERNANDEZ, 37, Toulouse. 9 juil

POUR VERA-CRUZ—Vendredi 8 du courant—la goelette WATER WITCH, capt. Arnoux, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 50, Vieille Levée. 7 juillet

POUR LES CAYES, St. Domingue—La goelette LELIA, capitaine Sheffield, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face du magasin de ARTHUR McARTHUR, Vieille Levée, encoignure Jefferson. 6 juil—6

POUR MATAMOROS, (par la rivière)—La goelette RINGGOLD, capitaine F. F. Marteller, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, est prête à partir immédiatement. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la cathédrale, ou à B. D. BLOSSMAN, 30, rue Bienville. 30 juin

POUR MATAMOROS—Pour le Brazo—Le brick-goelette WATCHMAN, capitaine J. Murray, ayant une partie de sa cargaison arrêtée est maintenant prêt à charger. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W F VIGERS, Auction Mart, rue du Camp. 17 juin

Pour l'Europe.

POUR COWES (Angleterre)—La barque DAMARISCOTTA, capitaine Howes, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR GENES—La barque MANDARIN, capitaine Calley, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR LIVERPOOL—Le navire ALABAMA, capitaine E. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR LIVERPOOL—Le navire ROGER SHERMAN, capitaine Nichols, est actuellement en chargement. Pour fret de 100 boucauts ou 200 balles s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 7 juillet

POUR LONDRES—Le navire SUFFOLK, capitaine Freeman Crosby, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac ou passage s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à JOHN A MERRITT, 63 Camp. 4 juil

POUR BARCELONE—Le navire ELIZABETH, capitaine Stone, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE, 63, Commune. 29 juin

POUR MARSEILLE—Le navire SHAW, capitaine Lovett, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 63, Commune, ou à JOHN A. MERRITT, 63, Camp. 29 juin

POUR LE HAVRE—Le navire HUDSON, capitaine Page, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 29 juin

POUR TR[illegible]—Le navire MONTPELLIER, [illegible] partant demain, peut prendre [illegible] passagers. S'adresser à bord vis à vis les [illegible] ou à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 29 juin

POUR LONDRES—Le navire TROY, capt. Hills, partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Commune. 28 juin

POUR BORDEAUX—Le navire de première classe, fin voilier GOWHATTAN, capitaine Frinkle, ayant son chargement arrêté, partira positivement pour cette destination le 15 juillet prochain. Ayant de beaux emménagements, il prendra des passagers. S'adresser à THEOPHILE BARBANCY, 21, rue Conti. 28 juin

PASSAGE POUR BORDEAUX—Le navire HAVRE, capitaine McKeown, prendra des passagers à l'entrepont. S'adresser à bord ou à LEVI H GALE, 63 Commune. 23 juin

POUR BORDEAUX—Le navire CANTON, ayant besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement et partira à la fin de la semaine. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à E & F T PRESCOTT, 15 Canal. 14 juin

BILLETS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Les soussignés recevront ces billets comme espèces pour marchandises ou collections. CANTIN, DARAN & Co, 16, St. Louis. 7 juin

LES billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane ainsi que ceux de la banque des Citoyens, seront pris au pair par le soussigné en paiement de marchandises ou de propriétés situées dans le [illegible] de la ville. CH. DUFOUR, 14 Vieille Levée. 9 j

TAPIS et tapis de table [illegible], un assortiment complet de [illegible] à vendre par E. MESSONNAIER, 37, rue de Chartres. 2 juil

L. MUR informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir [illegible] [illegible] Roger Sherman [illegible] New-York [illegible].
Vieux brûlé argenté [illegible] pour les prix. 19 juin—1m

CAFE, des caisses de la Havane. [illegible] de la Havane [illegible].

REGIES—[illegible] barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 60, Gravier. 1 juil

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de vins fins, liqueurs &c &c., positivement sans réserve.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, samedi 9 du courant, au magasin No. 175, rue Royale, à 11 heures A. M. pour clore différentes consignations: 100 quarts de barriques vin de Madère importé en 1814, 100 caisses vin muscat de Frontignan, 10 dames-jeannes vieille eau-de-vie de Cognac, 20 pipes do, 20 pipes do, 10 demi-pipes do, 10 quarts de barriques do, autres vin rouge St. Julien Medoc, 30 barriques do, 90 quarts de barriques vin blanc, 20 paniers huile d'olive, 400 livres saucissons de Boulogne, 10 caisses absynthe suisse.
Conditions: comptant, payable en billets des banques de l'Etat et de Cité ou des billets de 2de. municipalités.
9 juillet

Billets de la troisième municipalité pris au pair.

PAR A. FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI samedi 9 du courant, à dix heures 1/2 p. m. il sera vendu sur la Levée, en [illegible] vis-à-vis la Place d'armes, actuellement en débarquement du brick Guleima de Bordeaux, sans réserve, 100 caisses vin blanc Sauterne, 50 do absynthe suisse.
Conditions comptant, en billets de la 3e. municipalité.
9 juillet

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui, 9 du courant, sans réserve, pour clore des consignations, au magasin rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St. Pierre, à onze heures: 48 paniers huile d'olive, 34 caisses vin, marque St. Estèphe, 212 do Médoc.
Conditions comptant, payable en billets des trois et 2de municipalités. 9 juil—1

PAR E. TASTET.
Aux Pharmacies.

IL sera vendu samedi, le 9 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, au No. 11, rue Bienville: 1900 livres Casse, 300 do [illegible] Gayac.
Conditions comptant, en billets de la Banque des Citoyens. 9 juil

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu samedi, 9 du courant, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de la place d'armes: 60 tierçons vin blanc, 100 paniers huile d'olive, 1[illegible] paniers anisette. En débarquement de la barque Guleima, venant de Bordeaux.
Conditions, à la vente. 9 juil

PAR E. B. SYKES.

IL sera vendu, lundi, à 5 heures P. M. au No. 24, rue de la Douane. [illegible] barils plâtre de Paris, Lubec Mills, [illegible] de ciment hydraulique, [illegible] boucauts craie à plâtrer, Une quantité de briques à feu de Baltimore, comptoirs, pupitres, grillages. Aussi, le bail dudit magasin jusqu'au 1er novembre.
9 juillet

PAR E. TASTET.
No. 126, rue de Chartres.

IL sera vendu lundi le 11 courant, à 10 heures du matin, sur les lieux No. 179, rue de Chartres, le mobilier de l'établissement connu sous le nom de CAFE [illegible], ensemble avec billards, tables, &c.
Conditions comptant, payable en première et seconde municipalités.

PAR W. H. ROBERTSON & CO.
A. L. FERNET, encanteur.
Corde d'Emballage.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. [illegible] de Lizardi & Co, rue Conti entre les rues Chartres et Royale, 300 rouleaux corde d'emballage du nord, de chanvre et de Manille, en lots au gré des acheteurs.
Conditions, à la vente. 9 juil

PAR F. E. TRICOU.

IL sera vendu à la Bourse St. Louis, samedi 16 du courant, à midi, Onze esclaves de valeur des deux sexes, tout à fait acclimatés.
Conditions—1/3 comptant, payable en billets de la Banque des Citoyens, la balance à 6, 12 et 18 mois avec privilège d'escompter à 6 pour cent par an et payable en billets de la Banque ci-dessus. 9 juil—4

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI 16 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu par ordre de M. R. A. Lelebre, syndic des créanciers de J. Chalaron, pour le compte et aux risques de M. Gaspard Meyer qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite le 3 février 1842:

Deux lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans l'îlet à étant les Nos. 16 et 17. Le No. 16 mesurant 34 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à l'ancien chemin public sur 120 pieds de profondeur, et le No. 17 ayant la même dimension de face sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Burdett, ainsi qu'il appert d'un plan qui sera exhibé le jour de la vente.
Conditions—Un et deux ans de crédit du 3 février 1842, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 juil—4

Vente sans réserve de [illegible] dans le faubourg Bouligny.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi, 13 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks.

Trois lots de terre étant les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No. 20, faubourg Bouligny, borné par les rues Valence, Magasins, Camp et Berthaux. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Valence et Magasins. Chaque lot mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur, mesure anglaise. Le tout conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur, le 15 mars 1834.
Cette propriété sera vendue sans réserve avec le privilège de prendre plusieurs lots ou le tout.
Conditions: comptant, un quart en espèces, la balance en billets des banques de la Cité.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 juil

Par ordre des commissaires liquidateurs de la Banque des Marchands.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 19 du courant, à 10 heures 1/2 à la Banque des Marchands—Les meubles de Bureau, savoir: bureaux de cuivre à ajuster, un comptoir avec les grillages, un lot de comptoirs et d'étagères et de pieds, porte chapeaux, tapis, chaises de canne et d'acajou, presse à copier et à sceller, livres de lois et livres blancs, coffres forts en fer, pupitres, tables, balances à peser de l'or, pendules, &c. &c.
Vendu par ordre des commissaires liquidateurs. Conditions à la vente. 9 juillet—4f,9,12,15,16

PAR E. B. SYKES.

IL sera vendu samedi 9 juillet, à cinq heures P. M. à l'encoignure des rues Lafayette et Magasins, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, [illegible] de Riz, importé et avarié à bord de la barque New England dans son voyage de Rio Janeiro à la Nouvelle Orléans.
Conditions comptant. 7 juil—8

PAR VINCENT & DE FERRIET.

IL sera vendu mardi 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, pour le compte et aux risques de M. Bonnaire Dupuy, qui n'a pas rempli les conditions de vente [illegible]. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny de cette ville, rue de la Levée, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, désigné par le No. 14, sur un plan dressé par J. Pilié, [illegible] pieds de profondeur [illegible].
Conditions de la vente, comptant.
7 juil—4f en 10j

PAR J. B. BLACHE.
ARMES A FEU.
Sans réserve.

IL sera vendu jeudi, 4 du mois d'août prochain, à midi, à son magasin d'encan, No. 20, rue Conti: Une quantité d'armes à feu et d'équipements militaires, consistant en: 1000 mousquets (fabriqués sur ordre); 1000 fourreaux de baïonnettes; 500 baudriers pour giberne; 500 gibernes; 1000 baudriers pour baïonnettes; 200 ceinturons à double et simple détente; 30 fourniments complets pour carabine; 10 paires pistolets; 20 sabres et epees; 100 lances.
Conditions, à la vente. 7 juil—3m

Vente renvoyée.

PAR B. GUINAULT.

JEUDI prochain, 7 juillet courant, et jours suivants, à 4 heures P. M. il sera vendu au jardin de Mr. Vincent, rue Laharpe, à deux lieux de chemin de Bayou, un assortiment de PLANTES et [illegible] pieds de 3000 variétés. Cette vente sera sans réserve [illegible] [illegible] les amateurs sont [illegible].
8 juillet—3

PAR A. FERNANDEZ.

SAMEDI 16 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, il sera vendu par ordre de M. R. A. Lelebre, syndic des créanciers de J. Chalaron, pour le compte et aux risques de Mr. Gaspard Meyer qui n'a pas rempli les conditions de la vente à lui faite le 3 février 1842:
2 certains lots de terre dans l'îlet L dans la ville de Carrollton, Nos 16 et 17—Le No 16 mesurant 39 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à l'ancien chemin public, sur 123 pieds de profondeur—Le lot No. 17 la même dimension de face sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Burdett, ainsi qu'il appert du plan qui sera montré le jour de la vente.
Conditions—Un et deux ans de crédit du 3 février 1842 en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 juil

PAR E. TRICOU.

LES propriétés suivantes seront offertes en vente à l'encan samedi 16 juillet prochain, à midi, à la Bourse St. Louis:

Premièrement—Le bloc de bâtisses à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, divisé en quatre résidences bien distinctes, savoir:

1o Le lot à l'encoignure des rues Vieille Levée et Esplanade, mesurant [illegible] pieds 6 pouces à la Levée, sur 80 pieds de profondeur sur la rue de l'Esplanade, avec une maison en briques à trois étages et cuisine, actuellement louée $1,100 par an.

2o Le lot adjacent au précédent mesurant 25 pieds 2 pouces sur la rue de la Levée, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur avec une maison en briques à trois étages et cuisine, actuellement louée $1,100 par an.

3o Le lot adjacent au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces sur la rue de la Levée, sur 70 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, avec une maison en briques à trois étages et cuisine.

4o Le lot en arrière des trois précédents mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 91 pieds de profondeur, avec une maison en briques à deux étages et cuisine.

Deuxièmement—Deux lots de terre situés dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Nuns et Benjamin, mesurant 40 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur, [illegible].

[illegible] Cinq lots de terre à l'encoignure des rues [illegible] désignés par les Nos. 4, 5, 6, 7 et 8.

Troisièmement—[illegible] la rue de la Commune et [illegible] la rue de la Commune [illegible].

Le lot No. [illegible] mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue de la Commune, 25 pieds 8 pouces sur la ligne du fond sur 120 pieds de profondeur [illegible].

Le lot No. 6 mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue de la Commune, 27 pieds 8 pouces sur la ligne du fond sur 121 pieds de profondeur [illegible].

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Commune et Philippa, et mesure 27 pieds 7 pouces sur la rue de la Commune, 27 pieds 8 pouces sur la ligne du fond sur 122 pieds 8 pouces [illegible] sur la ligne qui le sépare du lot No. 6 et sur 120 pieds [illegible] sur la rue Philippa.

Le lot No. 8 mesure 30 pieds à la rue Philippa, sur 100 pieds [illegible] de profondeur.

Quatrièmement—Deux lots de terre à l'encoignure des rues Moreau et Mandeville, savoir:

1o Un lot mesurant 30 pieds 6 pouces à la rue Mandeville, sur 90 pieds [illegible] de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison en briques à un étage.

2o Un lot mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau, sur 92 pieds [illegible] de profondeur avec une maison en briques [illegible] cuisine en briques.

Cinquièmement—Un lot de terre mesurant 44 pieds 10 pouces de face à la rue [illegible] St. Philippe, sur [illegible] pieds [illegible] de profondeur avec une cuisine en briques.

[illegible] terrain situé dans la rue Dumaine [illegible].

Septièmement—[illegible] à l'encoignure des rues Julia et Magazin, mesurant 41 pieds 6 pouces à la rue Julia, sur [illegible] pieds sur la rue des Magasins; louée $70 par mois.

[illegible] terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Charles, entre les rues Julia et St. Joseph, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois payable en billets de la Banque des Citoyens. Les acquéreurs auront le droit d'anticiper leurs paiements [illegible]. 4 juil

PAR JOS. A. BEARD & Co.

Vente de chevaux, voitures, harnais, etc.

Aujourd'hui [illegible] de Toussaint [illegible] [illegible] à l'encan [illegible] à 11 heures A. M. [illegible].
Le livre d'entrée est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp. [illegible]